

#### Intitulé

Prévenir les risques professionnels  
et DUERP

#### Référence

FOR 703-P

#### Formateur

Nathalie BLACLARD  
Formatrice DUERP, SST, PRAP

#### Prérequis

Aucun

#### Public visé

Gérant, Manager, Adjoint, Animateur  
santé-sécurité, Préventeur, Responsable  
hygiène et sécurité. Toute personne  
désignée pour s'occuper des activités de  
protection et de prévention des risques.

#### Effectif

groupe limité à 6 personnes

#### Lieu

- à Mende en inter
- Sur l'établissement en intra

#### Prix Inter / par personne \*

269 € / jour / personne

#### Prix Intra / hors frais annexes

Nous consulter

#### Durée

- 1 journée
- 7 Heures de formation

#### Délai d'accès

14 semaines

#### Modalités d'accès

Nous consulter

Mis à jour le 13/05/2026

\*Net de TVA par décision d'exonération de la  
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

**ATL FORMATION**  
1, Avenue du père Coudrin  
48000 MENDE  
[atl.formation@atl48.org](mailto:atl.formation@atl48.org)  
04.66.49.05.16  
[www.tutelle-lozere.com](http://www.tutelle-lozere.com)

Nos formations sont accessibles à tous !

# Formation

## PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET DUERP

***Une entreprise disposant de plus d'un salarié a l'obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ce document est un outil indispensable pour mener des actions correctives en matière de santé et de sécurité au travail. Cette formation vous donnera les clés pour réaliser et mettre à jour votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)***

### Objectifs

- Identifier et évaluer les risques santé-sécurité de l'établissement ;
- Formaliser et mettre à jour le Document Unique et le plan d'action associé ;
- Suivre la mise en place des actions recensées.

### Contenu

- Pourquoi évaluer les risques professionnels ?
- Réglementation
- Comment mettre en œuvre l'évaluation des risques ?
- Formaliser son Document Unique des Risques et son plan de prévention
- Élaboration d'un plan d'action

### Ouverture de la formation SST

Présentation de la formation et des modalités.

### Pourquoi évaluer les risques professionnels ?

- Connaître le cadre juridique et réglementaire (lois du 31 décembre 1991 n° 91-1414 et le Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001).
- Définition des notions : de risques professionnels, danger, événement dangereux, dommage, notion de pénibilité au travail, les postes concernés.
- Recenser les acteurs incontournables en matière de sécurité et santé.
- Exercice : Face à une situation, trouver les différentes notions utilisées dans le DUERP.

### Comment mettre en œuvre l'évaluation des risques ?

- Choisir le périmètre de l'étude.
- Préparer l'analyse en amont : recueil de données clés.
- Identifier les différents dangers et les risques.
- Estimer et hiérarchiser les risques bruts : évaluation de la gravité, de la fréquence et /ou probabilité d'apparition du danger.
- Prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants.
- Réaliser une cartographie de synthèse : classer les risques.
- Exercice : Identification et cotation des risques de son entreprise.

Intitulé

Prévenir les risques professionnels  
et DUERP

Référence

FOR 703-P

Formateur

Nathalie BLACLARD  
Formatrice DUERP, SST, PRAP

Prérequis

Aucun

Public visé

Gérant, Manager, Adjoint, Animateur  
santé-sécurité, Préventeur, Responsable  
hygiène et sécurité. Toute personne  
désignée pour s'occuper des activités de  
protection et de prévention des risques.

Effectif

groupe limité à 6 personnes

Lieu

- à Mende en inter
- Sur l'établissement en intra

Prix Inter / par personne \*

269 € / jour / personne

Prix Intra / hors frais annexes

€ par jour

Durée

- 1 journée
- 7 Heures de formation

Délai d'accès

14 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

Mis à jour le 13/05/2026

\* Net de TVA par décision d'exonération de la  
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

# Formation

## PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET DUERP

### Formaliser son document unique des risques et son plan de prévention

- Comprendre et mettre à jour son document unique.
- Comment diminuer les risques professionnels :
  - \* Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines ;
  - \* Réduire la gravité par des actions de protection.
- Formaliser le plan de maîtrise du risque : planifier les actions, clarifier les responsabilités.
- Exercice : Formalisation du Document Unique sur des risques de l'établissement et élaboration du plan action.

### Méthodes et moyens pédagogiques

**Pédagogie** : Cette formation s'appuie sur des démonstrations et des mises en situations simulées et adaptées à l'établissement illustré d'exemples concrets.

**Matériel** : Matériel classique d'animation (PC, vidéoprojecteur) et tout autre matériel dont le formateur pourrait avoir besoin.

Document pédagogique : Un modèle de DUERP dématérialisé sera remis au stagiaire.

### Document de validation

Évaluation des acquis tout au long de la formation et QCM sur les connaissances acquises en fin de formation. Délivrance d'un certificat de réalisation.

### Évaluation des résultats

**Nous avons mis en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :**

- **Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences** : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- **Une évaluation par objectif** : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.

ATL FORMATION  
1, Avenue du père Coudrin  
48000 MENDE  
atl.formation@atl48.org  
04.66.49.05.16  
www.tutelle-lozere.com